

Service instructeur
Direction des Ressources Humaines

5^{ème} Commission - N° 2008/E 5e/102

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2008
LES RESSOURCES HUMAINES**

Résumé : A l'occasion du vote de ce nouveau budget primitif pour l'exercice 2008, il vous est proposé de vous prononcer sur les moyens en personnel induits par les actions du Conseil Général ainsi que par les transferts de compétences liés à l'acte II de la décentralisation, et en conséquence de délibérer sur les crédits, les effectifs et autres mesures diverses propres à assurer la continuité et le développement de l'administration départementale.

L'année 2008 verra se concrétiser différentes actions engagées en 2007.

En effet, dès janvier 2008, le Système d'Information en Ressources Humaines, outil de modernisation de la gestion des ressources humaines, entrera dans sa première phase de mise en œuvre puisqu'à compter de cette date la paie des personnels s'effectuera à partir de ce nouveau progiciel. Dans ce cadre, la procédure de transmission des données au Payeur départemental pourra être dématérialisée. En outre, d'autres modules, tels que ceux consacrés à la gestion des carrières, des recrutements et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences entreront en application au cours de cette année.

Au 1^{er} janvier 2008, se réalisera également la reprise des personnels affectés au service social gérontologique délégué jusque là à divers organismes ou associations. 56 personnes intégreront de ce fait les services départementaux.

Se poursuit aussi le mouvement de décentralisation puisque 21 personnels Techniques, Ouvriers et de Services des collèges supplémentaires ont opté pour la fonction publique territoriale en 2008, ce qui porte le taux d'option à 99 %.

S'agissant des personnels émanant de la Direction Départementale de l'Equipement, 80 % d'entre-eux, soit 174 agents, rejoindront la fonction publique territoriale.

A l'instar de l'an passé, l'intégration massive de ces personnels au sein des effectifs du Conseil Général constitue un enjeu important à plusieurs titres ; en terme de gestion proprement dite des ressources humaines et la gestion des carrières, en terme de maîtrise de la masse salariale également et enfin, en ce qui concerne le fonctionnement de nos instances paritaires (CAP, CTP, CHS).

En 2008, il appartiendra aussi à la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne d'appliquer la réforme portant sur la formation professionnelle prévue par la loi fonction publique territoriale et la loi de modernisation de la fonction publique, toutes deux publiées en février 2007, en s'appropriant les nouveaux dispositifs et les outils visant l'individualisation de la formation tout au long de la vie professionnelle.

Ces nouveaux dispositifs et outils sont notamment l'instauration, comme dans le privé, d'un DIF (Droit Individuel à la Formation), la mise en place d'un livret de formation, l'extension à tous les agents de la formation d'intégration, le développement de la validation des acquis de l'expérience et de la reconnaissance de l'expérience professionnelle...

Une attention toute particulière sera bien entendu portée à l'adaptation des formations aux besoins spécifiques des nouveaux personnels tels que les personnels Techniques, Ouvriers et de Services des collèges et les personnels techniques émanant de la Direction Départementale de l'Équipement.

I. LE BUDGET 2008 DES RESSOURCES HUMAINES

Pour 2008, les dépenses prévisionnelles de personnel s'élèvent à 7 700 € pour les crédits d'investissement et, pour les crédits de fonctionnement, qui tiennent compte de l'intégration de nouveaux personnels, à 81 912 517 € (+16.37 % par rapport au BP 2007).

En contrepartie, le total des recettes prévisionnelles peut être évalué à 19 845 267 €, à comparer à 14 362 440 € au BP 2007, soit 38 % d'écart.

1. La proposition budgétaire, hors l'impact de la décentralisation et hors le budget consacré aux dépenses de personnel de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH):

Hors loi de décentralisation et MDPH, les dépenses de fonctionnement à effectif constant atteignent 55 072 477 €, soit une progression de **4.18 %** par rapport au BP 2007.

Se rajoutent à ces dépenses :

- l'intégration du personnel du service social gérontologique estimée à 1 380 432 € ;
- la création de postes nouveaux pour répondre aux besoins des services pour 1 055 664 €. Ces créations de postes concernent essentiellement la Direction de la Solidarité qui est fortement impactée d'une part, dans son organisation par la territorialisation et d'autre part, par l'importance des enjeux liés aux réformes portant sur les assistantes maternelles et la protection de l'enfance.

De ce fait, les dépenses de fonctionnement hors décentralisation atteignent 57 508 573 €, ce qui correspond à une progression de **8.80%**.

Néanmoins, le budget 2008 a pu être réduit du montant de subventions de deux types : celles qui ne seront plus versées aux organismes délégataires du service social gérontologique à hauteur de 1 380 432 € (montant correspondant aux dépenses inscrites au budget de la DRH) et celles inscrites au budget de la Direction des Routes et des Transports. Ce deuxième type de subvention permettait à la Direction Départementale de l'Équipement d'indemniser pour service fait les personnels chargés de l'entretien des routes, par le biais du versement d'un fond de concours qui se trouve ainsi réduit de 600 000 €.

Ces deux éléments majorent le budget des Ressources Humaines mais leur impact devrait être neutre sur l'équilibre global du budget de la collectivité.

La progression réelle des dépenses de fonctionnement hors décentralisation s'établit ainsi à **5 %**, avec la prise en compte de la réduction de ces deux types de subvention.

2. Les dépenses relatives à la décentralisation :

Les dépenses relatives à la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation et aux nouveaux postes transférés au 1^{er} janvier 2008 sont estimées à 22 752 812 €, soit une progression de **38.25 %** par rapport au Budget Primitif 2007.

3. Les dépenses du personnel mis à la disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

Les dépenses à effectif constant sont évaluées pour 2008 à 1 602 502 €.

En y ajoutant les dépenses découlant des créations de postes pour 2008, au nombre de trois, le budget total du personnel mis à la disposition de la MDPH est estimé à 1 651 132 €.

A noter que le budget de la MDPH a fait l'objet d'un abondement de 162 000 € lors de la DM 1 2007.

4. Les recettes :

Comme indiqué en introduction du point I, les dépenses de fonctionnement devraient être compensées à hauteur de 19 845 267 € :

- 1 656 893 € de recettes inscrites au budget de la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne (cf annexe 1), en augmentation de 30.86 % ;
- 17 715 925 € de recettes de compensation liées à la décentralisation et inscrites au budget par la Direction des Finances ;
- 472 449 € de recettes inscrites au budget de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

5. Le détail des dépenses et recettes :

Les variations de crédits par nature de dépenses et recettes sont exposées dans les tableaux joints en annexe 1.

S'agissant en particulier de la masse salariale (traitements des personnels et charges afférentes), celle-ci progresse de 10 945 224 €.

Les facteurs de cette variation, par ordre d'importance, sont les suivants :

- les dépenses relatives aux intégrations de nouveaux personnels au 1.01.2008 : TOS, DDE, service social gérontologique ;
- les incidences en année pleine des mesures prises en 2007 : renforcement d'un certain nombre de services suite notamment à la décentralisation, mise en œuvre de la territorialisation, réorganisation du service de l'aide sociale à l'enfance, mise en place de contrats d'avenir dans certains collèges... ;
- les créations de postes programmées en 2008 ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT) ;

Ce GVT est principalement la conséquence des revalorisations indiciaires gouvernementales, ainsi que des avancements d'échelons et de grades liés à l'ancienneté des fonctionnaires départementaux.

A noter sur ce dernier point, la réforme qui est intervenue sur les ratios promus/promouvables avec la mise en place de ratios intermédiaires plus favorables pour la première année d'application afin de débloquer certaines carrières.

- autres éléments divers (prime de fin d'année, régimes indemnitaires, nouvelle bonification indiciaire, contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées ...).

A noter également la progression des dépenses correspondant à la prise en charge des tickets restaurants de 561 383 € (dont 12 213 € pour la MDPH), du fait de l'intégration de personnels supplémentaires, de l'évolution des commandes de tickets restaurant ainsi que de l'augmentation de la valeur faciale de ces tickets à 7 €.

Dans le cadre de ce budget primitif, il vous est proposé de voter les subventions suivantes :

- pour l'Association du Personnel de l'Administration Départementale (ASPAD 68) : 678 480 € soit + 98 820 € pour tenir compte de l'augmentation des adhérents et notamment de l'arrivée des personnels DDE, et du Service Social Gérontologique (+ 17 % par rapport au BP 2007).
- pour la Caisse Départementale de Retraites des employés départementaux du Haut-Rhin : 210 000 € soit - 20 000 € (- 8.70 % par rapport au BP 2007) ;
- pour les mutuelles constituées entre fonctionnaires auxquelles adhère le personnel départemental : 193 772 €, soit - 10 256 € (- 5.03 % par rapport au BP 2007) compte tenu d'une surestimation de la subvention en 2007 pour les personnels TOS.

II. LES EFFECTIFS

Comme chaque année, il est proposé de procéder au réajustement du tableau des effectifs théoriques conformément au document joint en annexe 2 eu égard aux besoins qualitatifs et quantitatifs des services de notre administration.

Peut être relevée pour l'année 2008, l'intégration de 174 personnels émanant de la DDE, de 21 personnels TOS et de 56 personnes affectées au service social gérontologique.

S'agissant de cette dernière catégorie de personnels, il est précisé qu'en application de l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, les salariés provenant de l'APA 68, dans le cadre d'un transfert obligatoire des contrats, devront être licenciés par le Conseil Général s'ils refusent leurs nouvelles conditions d'embauche.

1. Les propositions d'ajustement de postes non pourvus :

Les ajustements de postes non pourvus qu'il vous est proposé d'opérer sont les suivants:

- 1 poste d'attaché TNC 17h30/semaine
- 8 postes de rédacteur
- 9 postes d'adjoint administratif de 1° classe
- 4 postes d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- 30 postes d'agent de maîtrise principal
- 10 postes d'adjoint technique principal de 1° classe
- 10 postes d'adjoint technique principal de 2° classe
- 40 postes d'adjoint technique de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe TNC 17h30/semaine
- 1 poste de médecin TNC 7h/semaine
- 5 postes de moniteur éducateur

2. Les aménagements relatifs aux créations de postes :

Il vous est proposé de créer 192 postes théoriques qui doivent permettre de pourvoir aux besoins des services compte tenu des mouvements de personnels et de l'évolution de nos missions.

Ci-après, la synthèse des réajustements du tableau :

Filières	Emplois créés	Ajustement postes non pourvus	Nouvel effectif théorique
Administrative	13	18	931
Technique	118	95	1110
Sportive	0	0	2
Médico-sociale	13	1	213
Sociale	48	5	434
Médico-technique	0	0	12
Culturelle	0	0	79
Apprentis	0	0	12
Contrat d'accompagnement à l'emploi	0	0	28
Contrat d'avenir	0	0	28
Agent d'entretien de droit public	0	0	30
Agent d'entretien de droit privé	0	0	16
Emplois de cabinet	0	0	8
Attaché territorial - article 3.2	0	0	5
Attaché de conservation - article 3.2	0	0	1
Adjoint administratif de 2ème classe article 3.2	0	0	57
Ingénieur territorial - article 3.2	0	0	3
Adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement article 3.2 besoin occasionnel	0	0	15
Adjoint technique de 2ème classe article 3.2	0	0	25
TOTAL	192	119	3009

Cet effectif budgétaire de 3009 postes théoriques doit être rapporté aux 1861 emplois réellement occupés à ce jour ou postes dédiés au personnel composant l'administration départementale (hors assistantes familiales et médecins vacataires).

En conclusion, vous pourrez prendre connaissance du détail des postes créés dans le tableau des effectifs joint en annexe 2. Le nombre d'emplois indiqué tient compte de la nécessité de prévoir une marge de manœuvre permettant une souplesse de gestion.

Ces propositions ont été soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire le 12 novembre dernier.

Les crédits nécessaires aux créations d'emplois sont inscrits au budget.

III. LE RENOUVELLEMENT DE CONTRATS

Compte-tenu des besoins des services concernés, les renouvellements des contrats de quelques agents non titulaires vous sont proposés conformément au tableau joint en annexe 3.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

IV. LE RECOURS AUX AGENTS NON-TITULAIRES

Les emplois inscrits au tableau des effectifs ont vocation à être pourvus en priorité par des agents titulaires de la fonction publique. Cependant, en raison des besoins des services, la procédure de recrutement par voie statutaire peut s'avérer infructueuse.

Pour ces motifs, il est proposé d'autoriser :

- le recrutement éventuel d'agents non titulaires sur la base de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois dont les caractéristiques sont mentionnées à l'annexe 4.
- le recrutement éventuel d'agents non titulaires sur la base de l'alinéa 1er de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour pourvoir :
 - 1 emploi de rédacteur territorial
 - 2 emplois d'éducateur de jeunes enfants territorial
 - 1 emploi de rééducateur territorial
 - 9 emplois d'assistant socio-éducatif territorial

En outre, à toutes fins utiles, il est rappelé que sont également ouverts au recrutement d'agents non titulaires les emplois destinés à la reprise obligatoire ou volontaire de 52 salariés provenant de l'APA 68, l'APA BP et la CARM EST, en application de l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

Les postes sont vacants au tableau des effectifs et les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

V. L'OCTROI D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR UTILITE DE SERVICE

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, dispose que : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. »

Sur la base de cet article, il vous est proposé d'ouvrir l'accès au logement de fonction situé au Centre Routier d'Ensisheim, 6 rue du 6 février à l'emploi d'agent d'exploitation.

Ce logement d'une superficie totale de 91,82 m² est composé de 4 pièces.

En contrepartie de cette concession pour utilité de service, son bénéficiaire sera soumis aux contraintes suivantes :

- conciergerie du site,
- disponibilité au téléphone,
- entretien des espaces verts autour du logement,
- surveillance des pompes à carburant installées dans la cour,
- ouverture le matin et fermeture le soir du grand portail coulissant de la cour,
- disponibilité importante pendant la viabilité hivernale.

Ce logement est consenti moyennant une redevance de 273.25 € par mois.

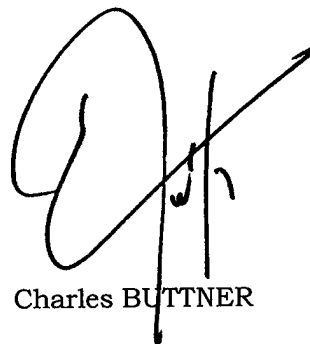
En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au budget primitif 2008 des ressources humaines :
 - 7 700 € au titre des dépenses d'investissement ;
 - 81 912 517 € au titre des dépenses de fonctionnement ;
 - 1 656 893 € au titre des recettes ;
- de voter les subventions suivantes, incluses dans les dépenses de fonctionnement ci-dessus :
 - 678 480 € pour l'ASPAD 68 ;
 - 210 000 € pour la Caisse Départementale de Retraites ;
 - 198 072 € pour les mutuelles constituées entre fonctionnaires auxquelles adhère le personnel départemental (dont 4 300 € pour la MDPH);
- d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe 1 ;
- d'autoriser le renouvellement de l'engagement de quelques agents non titulaires conformément au tableau en annexe 2 ;
- d'autoriser, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents non titulaires :
 - sur la base de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe 3 ;
 - sur la base de l'alinéa 1er de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour pourvoir :
 - 1 emploi de rédacteur territorial
 - 2 emplois d'éducateur de jeunes enfants territorial
 - 1 emploi de rééducateur territorial
 - 9 emplois d'assistant socio-éducatif territorial
- de permettre l'attribution du logement de fonction situé au Centre Routier d'Ensisheim, dont l'adresse et le descriptif sont mentionnés dans le rapport, pour utilité de service moyennant redevance, aux titulaires de l'emploi d'agent d'exploitation.

Le montant de cette redevance est précisé au rapport. Cette concession ne comporte aucun avantage accessoire;

- de m'autoriser à prendre l'arrêté individuel correspondant ;
- de m'autoriser à passer tous contrats, à prendre toutes décisions et à signer toutes conventions relatifs à la gestion du personnel et à la formation du personnel, pour les questions ne relevant pas de ma propre compétence ;
- de m'autoriser à recruter, le cas échéant, des personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et d'appliquer pour ces personnels le principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Ventilation des crédits 2008 par nature
Annexe 1

Nature des dépenses d'investissement	BP 2007	BP 2008	Evolution BP 2008/ BP 2007	
			Montant	%
Prêts au personnel pour achat de véhicules	15 245,00 €	7 700,00 €	-7 545,00 €	-49,49%

Nature des dépenses de fonctionnement	BP 2007	BP 2008	Evolution BP 2008/ BP 2007	
			Montant	%
Prestations sociales	98 210,00 €	165 605,00 €	67 395,00 €	68,62%
Tickets restaurant	994 810,00 €	1 553 017,00 €	558 207,00 €	56,11%
Prime Assurance garanties statutaires	125 948,00 €	172 700,00 €	46 752,00 €	37,12%
Subvention ASPAD68	496 500,00 €	678 480,00 €	181 980,00 €	36,65%
Subvention Caisse départementale des retraites	230 000,00 €	210 000,00 €	-20 000,00 €	-8,70%
Subventions Mutuelles	204 028,00 €	244 738,00 €	40 710,00 €	19,95%
Rémunérations et charges de personnel	48 746 992,00 €	75 086 933,00 €	26 339 941,00 €	54,03%
Formation professionnelle	341 535,00 €	571 285,00 €	229 750,00 €	67,27%
Frais de déplacement du personnel	723 212,00 €	806 382,00 €	83 170,00 €	11,50%
Intervenants - Prestataires extérieurs - divers	211 723,00 €	193 713,00 €	-18 010,00 €	-8,51%
Forum des métiers	180 000,00 €	0,00 €	-180 000,00 €	-100,00%
Communication interne	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
Fonct. des groupes d'élus - Dépenses de personnel	299 058,00 €	303 327,46 €	4 269,46 €	1,43%
Médecine du travail Honoraires médicaux et frais paramédicaux	157 252,00 €	225 204,54 €	67 952,54 €	43,21%
Sous-total hors décentralisation	52 859 268,00 €	80 261 385,00 €	27 402 117,00 €	51,84%
Dépenses MDPH	1 072 152,00 €	1 651 132,00 €	578 980,00 €	54,00%
TOTAL	53 931 420,00 €	81 912 517,00 €	27 981 097,00 €	51,88%

Nature des recettes de fonctionnement	BP 2007 en €	BP 2008 en €	Evolution BP 2008/ BP 2007	
			Montant	%
Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	145 500,00 €	167 500,00 €	22 000,00 €	15,12%
Remboursements assurance statutaire	50 000,00 €	46 000,00 €	-4 000,00 €	-8,00%
Remboursements de traitements	160 000,00 €	207 000,00 €	47 000,00 €	29,38%
Remboursements au titre du Fonds de compensation CPA-CFA	50 000,00 €	16 000,00 €	-34 000,00 €	-68,00%
Reversement de la part salariale Tickets restaurant	498 400,00 €	737 144,00 €	238 744,00 €	47,90%
Location chalets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Recouvrements divers	12 260,00 €	12 600,00 €	340,00 €	2,77%
Participation CNASEA : contrats avenir	0,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	
Compensation financière RI DDE (inscrite au budget DRH)	350 000,00 €	408 649,00 €	58 649,00 €	16,76%
Sous-total DRH	1 266 160,00 €	1 656 893,00 €	390 733,00 €	30,86%
Recettes MDPH (pour mémoire car non inscrites au budget RH)	502 000,00 €	472 449,00 €	-29 551,00 €	-5,89%
Recettes décentralisation (pour mémoire car non inscrites au budget RH)	12 594 280,00 €	17 715 925,00 €	5 121 645,00 €	40,67%
TOTAL	14 362 440,00 €	19 845 267,00 €	5 482 827,00 €	38,17%

PROPOSITION DE MISE A JOUR DES EFFECTIFS THEORIQUES

ANNEXE 2

SITUATION OCTOBRE 2007	
Postes théoriques ouverts	2 936
Dont postes occupés selon détail ci-dessous	1 861
Titulaires	1 622
Non titulaires	170
Agents d'entretien de droit public	30
Agent d'entretien de droit privé	16
Apprentis	6
Contrat d'avenir	17
Dont postes non pourvus	1 075

NOUVELLE SITUATION	
Postes théoriques ouverts	3 016
Dont :	
Postes occupés	1 861
Postes non pourvus (dont 199 nouveaux postes)*	1 274
Parmi les 199 nouveaux postes :	
Création emplois nouveaux TOS	17
Création emplois DDE	82
Création emplois Service social gérontologique	33
Ajustement des postes non pourvus	119

* pour un besoin donné, plusieurs emplois d'un même cadre d'emplois peuvent être créés afin de permettre au moment du recrutement la prise en compte de la qualification et de l'expérience professionnelle du candidat retenu
IMPORTANT : les postes théoriques n'ont pour seul objectif que de permettre un éventuel recrutement dans un grade donné après décision du Président du Conseil Général

POSTES PERMANENTS

FILIERE ADMINISTRATIVE												
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES			POSTES VACANTS				POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT, CPE...	GAGES AVANCEMENTS					
CATEGORIE A												
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
DIRECTEUR de la Cité de l'Enfance	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	9	1	2	6	0	2	0	0	4	0	0	9
ADMINISTRATEUR TERRITORIAL	6	0	0	6	0	2	1	0	3	0	0	6
DIRECTEUR TERRITORIAL	32	16	4	12	6	1	0	0	5	0	0	32
ATTACHE PRINCIPAL	37	4	3	30	14	2	8	0	6	0	0	37
ATTACHE TERRITORIAL	134	86	22	26	15	2	9	0	0	13	0	147
ATTACHE TERRITORIAL TNC 17H30/SEMAINE	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0
ATTACHE TERRITORIAL TNC 28H/SEMAINE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
COORDINATRICE NON TITULAIRE (Attaché SVA)	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SOUS TOTAL	226	111	34	81	35	9	18	18	18	13	1	238

FILIERE ADMINISTRATIVE												
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES			POSTES VACANTS				POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT, CPE...	GAGES AVANCEMENTS					
CATEGORIE B												
REDACTEUR CHEF	31	18	0	13	3	0	9	1	0	0	0	31
REDACTEUR PRINCIPAL	41	28	0	13	3	0	10	0	0	0	0	41
REDACTEUR	131	94	0	37	9	1	11	16	0	0	8	123
SOUS TOTAL B	203	140	0	63	15	1	30	17	0	0	8	195
CATEGORIE C												
ADJOINT ADMINISTRATIF PPL 1ERE CL.	51	25	0	26	9	0	14	3	0	0	0	51
ADJOINT ADMINISTRATIF PPL 2EME CL.	91	51	0	40	5	1	34	0	0	0	0	91
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1° CLASSE	142	106	0	36	12	1	14	9	0	0	9	133
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2° CLASSE	214	153	0	61	32	5	0	24	0	0	0	214
ADJOINT ADMINISTRATIF 2° CLASSE. TNC 21 H/SEMAINE	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2° CLASSE. TNC 17 H30/SEMAINE	7	3	0	4	1	0	0	3	0	0	0	7
SECRETARE NON TIT. DE DROIT PUBLIC EN CDI	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SOUS TOTAL C	507	338	1	168	59	8	62	39	0	0	9	498
SOUS TOTAL FILIERE ADMIN.	936	589	35	312	109	18	110	74	13	18	18	931

Le total nouvel effectif correspond à l'effectif budgétaire 2006 + les créations ou suppressions de postes

417

FILIERE TECHNIQUE											
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES		VACANTS	POSTES VACANTS			EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES		GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT, CPE...	GAGES AVANCEMENT				
CATEGORIE A											
ING. EN CHEF CLASSE EXCEPTION.	7	1	0	6	0	0	0	0	0	4	3
ING. EN CHEF CLASSE NORM.	18	4	1	13	8	0	0	0	0	0	18
INGENIEUR PRINCIPAL	48	22	4	22	9	0	0	6	0	0	48
INGENIEUR	70	30	15	25	15	0	0	7	0	0	70
SOUS TOTAL A	143	57	20	66	32	0	0	13	0	4	139
CATEGORIE B											
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	24	11	1	12	5	0	0	0	0	0	24
TECHNICIEN SUP. PRINCIPAL	13	2	0	11	1	0	0	1	0	0	13
TECHNICIEN SUPERIEUR	39	22	6	11	7	1	1	0	3	0	42
CONTROLEUR EN CHEF	3	0	0	3	2	0	0	1	2	0	5
CONTROLEUR PPAL DE TRAVAUX	5	2	0	3	1	0	0	2	6	0	11
CONTROLEUR DE TRAVAUX	21	10	0	11	11	0	0	0	5	0	26
SOUS TOTAL B	105	47	7	51	27	1	0	4	16	0	121

FILIERE TECHNIQUE												
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES		VACANTS	POSTES VACANTS			POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF	
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES		GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT, CPE...	GAGES AVANCEMENT					
CATEGORIE C												
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	51	8	0	43	7	0	0	1	35	0	30	21
AGENT DE MAITRISE	50	18	0	32	27	0	0	1	4	2	0	52
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1° CL.	20	2	0	18	0	0	0	1	17	0	10	10
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2° CL.	24	4	0	20	2	1	0	1	16	0	10	14
ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE	27	3	0	24	23	0	0	1	0	88	0	115
ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE	102	45	0	57	1	1	0	0	55	0	40	62
ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE TNC 17H30/SEMAINE	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1° CLASSE DES ETABL. D'ENSEIGN.	6	3	0	3	0	0	0	3	0	3	0	9
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2° CLASSE DES ETABL. D'ENSEIGN.	25	19	0	6	0	0	0	6	0	0	0	25
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE DES ETABL. D'ENSEIGN.	75	35	0	40	0	0	0	40	0	16	0	91
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE DES ETABL. D'ENSEIGN.	458	384	41	33	0	0	0	0	33	0	0	458
SOUS TOTAL C	839	521	41	277	60	2	0	54	161	109	91	857
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	1087	625	68	394	119	3	0	71	201	125	95	1117

Le total nouvel effectif correspond à l'effectif budgétaire 2006 + les créations ou suppressions de postes

FILIERE SPORTIVE											
GRADE	EFFECTIF BUGGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES		POSTES VACANTS				POSTES EFFECTIVE MENT DISPONIBLE S	PROPOSIT° DE CREAT° D'AJSUTEMENT	NOUVEL EFFECTIF	
		FONCTION.	N. TITUL.	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT, CPE...	GAGES AVANCEME NT				
Educateur des APS 1° classe	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1
Educateur des APS 2° classe	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SOUS TOTAL B	2	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2
TOTAL FILIERE SPORTIVE	2	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES		POSTES VACANTS			POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT DE CREAT	PROPOSIT D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF	
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT , CPE...					GAGES AVANCEMENT
CATEGORIE A											
MEDECIN HORS CLASSE	5	2	0	3	2	0	1	0	1	0	6
MEDECIN HORS CLASSE TNC 21 /semaine	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
MEDECIN HORS CLASSE TNC 14h/ semaine	3	0	0	3	3	0	0	0	0	0	3
MEDECIN HORS CLASSE TNC 7h/ semaine	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1
MEDECIN 1ERE CLASSE	21	9	5	7	3	1	1	2	0	0	21
MEDECIN 1ERE CLASSE TNC 2h15/ semaine	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
MEDECIN 1ERE CLASSE TNC 2h15/ semaine	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
MEDECIN 1ERE CLASSE TNC 14h/ semaine	3	0	0	3	3	0	0	0	0	0	3
MEDECIN 1ERE CLASSE TNC 7/ semaine	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1
MEDECIN 2EME CLASSE	8	3	3	2	2	0	0	0	1	0	9
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 17/ semaine	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 14h/ semaine	3	0	1	2	0	0	0	2	0	0	3
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 28h/ semaine	2	0	1	1	1	0	0	0	0	0	2
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 17h30/ semaine	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 10h15/ semaine	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 7h/ semaine	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
MEDECIN 2EME CLASSE TNC 12h/ semaine	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
SAGE FEMME CLASSE EXCEPTIONNELLE	5	1	0	4	2	0	2	0	0	0	5
SAGE FEMME CLASSE SUPERIEURE	11	8	0	3	2	0	1	0	1	0	12
SAGE FEMME CLASSE NORMALE	3	0	0	3	2	0	0	1	0	0	3
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	5	4	0	1	0	0	0	1	0	0	5
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE	6	3	0	3	0	1	0	2	0	0	6
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE T.N.C.	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
CADRE DE SANTE	14	7	1	6	1	0	0	5	0	0	14
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	24	16	0	8	5	1	1	1	5	0	29
PUERICULTRICE CADRE SUP. DE SANTE	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	21	17	0	4	2	0	2	0	3	0	24
PUERICULTRICE HORS CLASSE	6	0	0	6	5	0	0	1	0	0	6
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	25	12	0	13	9	3	0	1	0	0	25
SOUS TOTAL A	177	85	15	77	44	7	8	10	13	1	189

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES		POSTES VACANTS			POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT , CPE...				
CATEGORIE B										
INFIRMIERE HORS CLASSE	3	0	0	3	0	0	0	3		3
INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE	5	2	0	3	0	0	1	2		5
INFIRMIERE CLASSE NORMALE TPS COMP.	12	4	0	8	1	0	0	7		12
INFIRMIERE CLASSE NORMALE TNC 24h30	1	1	0	0	0	0	0	0		1
SOUS TOTAL B	21	7	0	14	1	0	1	12	0	21
CATEGORIE C										
AUXILIAIRE DE SOINS CHEF	1	1	0	0	0	0	0	0		1
AUXILIAIRE DE SOINS PPAL DE 1° CLASSE	1	0	0	1	0	0	1	0		
AUXILIAIRE DE SOINS PPAL DE 2° CLASSE	1	0	0	1	0	0	0	1		1
SOUS TOTAL C	3	1	0	2	0	0	1	1	0	2
SOUS TOTAL MEDICO-SOCIALE	201	93	15	93	45	7	10	23	13	213

FILIERE SOCIALE												
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES			POSTES VACANTS			POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT ^o DE CREAT ^o	PROPOSIT ^o D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF	
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT , CPE...	GAGES AVANCEMENT					
CATEGORIE A												
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	37	23	0	14	11	2	1	0	13	0	50	
SOUS TOTAL A	37	23	0	14	11	2	1	0	13	0	50	
CATEGORIE B												
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PPL	94	64	1	29	6	1	22	0	14	0	108	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TEMPS COMP.	203	155	23	25	19	6	0	0	20	0	223	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TNC 17h30	2	0	0	2	1	1	0	0	0	0	2	
MONTEUR EDUCATEUR	17	10	0	7	0	1	0	6	0	5	12	
REEDUCATEUR	2	0	0	2	1	0	0	1	0	0	2	
EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS	4	2	0	2	1	0	1	0	1	0	5	
EDUCATEUR PPL DE JEUNES ENFANTS	3	1	0	2	1	0	1	0	0	0	3	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	7	4	0	3	1	0	0	2	0	0	7	
SOUS TOTAL B	332	236	24	72	30	9	24	9	35	5	362	
CATEGORIE C												
AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE	22	0	0	22	0	0	0	22	0	0	22	
SOUS TOTAL C	22	0	0	22	0	0	0	22	0	0	22	
SOUS TOTAL SOCIALE	391	259	24	108	41	11	25	31	48	5	434	

MM7

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE												
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES			POSTES VACANTS				POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT , CPE...	GAGES AVANCEMENT					
CATEGORIE B												
VETERINAIRE HORS CLASSE	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
VETERINAIRE 2EME CLASSE	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SOUS TOTAL A	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
CATEGORIE B												
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE HORS CLASSE	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE CLASSE SUPERIEURE	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
ASSISTANT QUALIFIE DE CLASSE NORMALE	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE CLASSE NORMALE	6	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	6
SOUS TOTAL B	10	5	0	5	0	0	0	0	1	0	0	10
CATEGORIE C												
SOUS TOTAL MEDICO-TECHNIQUE	12	7	0	5	0	0	0	0	1	4	0	12

FILIERE CULTURELLE												
PERSONNEL	EFFECTIF BUDGETAIRE octobre 2007	POSTES OCCUPES PAR DES			POSTES VACANTS				POSTES EFFECTIVEMENT DISPONIBLES	PROPOSIT° DE CREAT°	PROPOSIT° D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		FONCTIONNAIRES	NON TITULAIRES	VACANTS	GAGES RECRUTEMENT	GAGES DETACHEMENT, CPE...	GAGES AVANCEMENTS					
CATEGORIE A												
CONSERVATEUR EN CHEF	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CONSERVATEUR 1ERE CLASSE	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
CONSERVATEUR 2EME CLASSE	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ATTACHE DE CONSERVATION	8	4	0	4	0	0	0	0	4	0	0	8
BIBLIOTHECAIRE	7	5	0	2	0	0	0	0	2	0	0	7
SOUS TOTAL A	18	11	0	7	0	0	0	0	7	0	0	18
CATEGORIE B												
ASSISTANT QUALIFIE HORS CL.	2	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
ASSISTANT QUALIFIE 1ERE CL.	5	3	0	2	0	0	0	0	1	0	0	5
ASSISTANT QUALIFIE 2EME CL.	9	8	0	1	0	0	0	0	0	0	0	9
ASSISTANT CONSERVATION H. CL.	5	3	0	2	1	0	0	0	1	0	0	5
ASSISTANT CONSERVATION 1° CL.	5	3	0	2	1	0	0	0	1	0	0	5
ASSISTANT CONSERVATION 2° CL..	9	3	0	6	2	0	0	0	0	0	0	9
SOUS TOTAL B	35	21	0	14	4	0	0	0	4	0	0	35
CATEGORIE C												
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 1ERE CLASSE	4	2	0	2	1	0	0	0	1	0	0	4
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 1ERE CLASSE	8	6	0	2	0	0	0	0	0	0	0	8
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1° CLASSE	4	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2° CLASSE	10	7	0	3	0	0	2	0	0	0	0	10
SOUS TOTAL C	26	16	0	10	1	2	1	1	1	0	0	26
SOUS TOTAL CULTURELLE	79	48	0	31	5	2	2	5	5	0	0	79

Le total nouvel effectif correspond à l'effectif budgétaire 2006 + les créations ou suppressions de postes

MCG

PERSONNEL NON TITULAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRES octobre 2007	POSTES OCCUPES		TOTAL	POSTES VACANTS	POSTES A CREER	PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		EMPLOIS DE NON TITUL.	EMPLOIS DE TITULAIRES					
AGENT D'ENTRETIEN DE DROIT PUBLIC	30	30	0	30	0	0	0	30
AGENT D'ENTRETIEN DE DROIT PRIVE	16	16	0	16	0	0	0	16
Apprenti	12	6	0	6	6	0	0	12
Contrat d'accompagnement à l'emploi	28	0	0	0	28	0	0	28
Contrat d'avenir	28	17	0	17	11	0	0	28
TOTAL	114	69	0	69	45	0	0	114

POSTES NON PERMANENTS

PERSONNEL NON TITULAIRE	Situation octobre 2007	POSTES OCCUPES		TOTAL	GAGES RECRUTE MENTS	POSTES VACANTS	PROPOSI DE CREATION	PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT	NOUVEL EFFECTIF
		NON TITULAIRE	TITULAIRE						
EMPLOIS DE CABINET	8	3	0	3	0	5	0	0	8
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2° CLASSE (besoin occasionnel et saisonnier) 3.2	57	17	0	17	0	40	0	0	57
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE - article 3 alinéa 2 (besoin occasionnel et saisonnier)	25	6	0	6	0	19	0	0	25
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - article 3 alinéa 2 (besoin occasionnel)	15	0	0	0	0	15	0	0	15
ATTACHE TERRITORIAL - article 3 alinéa 2 (besoin occasionnel et saisonnier)	5	2	0	2	0	3	0	0	5
INGENIEUR TERRITORIAL - article 3 alinéa 2 (besoin occasionnel et saisonnier)	3	0	0	0	0	3	0	0	3
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE - article 3 alinéa 2 (besoins occasionnel et saisonnier)	1	0	0	0	0	1	0	0	1

EXTRAIT DU TABLEAU GLOBAL

DETAIL DU TRANSFERT DU SERVICE SOCIAL GERONTOLOGIQUE

Grade	Propositions de créations
Conseiller socio-éducatif	8
Assistant socio-éducatif principal	5
Assistant socio-éducatif	20
TOTAL	33

pour un besoin donné, plusieurs emplois d'un même cadre d'emplois peuvent être créés afin de permettre au moment du recrutement la prise en compte de la qualification et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.

pour mémoire :

52 agents du SSG seront transférés le 1/1/2008, pour certains grades, les postes sont déjà gagés étant donné qu'ils sont vacants.

postes vacants dans les effectifs et gagés pour le personnel du SSG :

attaché principal : 1

attaché : 1

Rédacteur principal : 1

Rédacteur : 1

Adjoint administratif ppal de 1ère classe : 1

Adjoint administratif ppal de 2ème classe : 1

Adjoint administratif de 1ère classe : 6

Adjoint administratif de 2ème classe : 16

Assistant socio-éducatif : 4

Synthèse des réajustements

Filières	Emplois créés	Ajustement postes non pourvus	Nouvel effectif
Administrative	13	18	931
Technique	125	95	1117
Sportive	0	0	2
Médico-sociale	13	1	213
Sociale	48	5	434
Médico-technique	0	0	12
Culturelle	0	0	79
Apprentis	0	0	12
Contrat d'accompagnement à l'emploi	0	0	28
Contrat d'avenir	0	0	28
Agent d'entretien de droit public	0	0	30
Agent d'entretien de droit privé	0	0	16
Emplois de cabinet	0	0	8
Attaché territorial - article 3.2	0	0	5
Attaché de conservation - article 3.2	0	0	1
Adjoint administratif de 2ème classe article 3.2	0	0	57
Ingénieur territorial - article 3.2	0	0	3
Adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement article 3.2 besoin occasionnel	0	0	15
Adjoint technique de 2ème classe article 3.2	0	0	25
TOTAL	199	119	3016

17/17

ANNEXE III

DATE DE RECRUT.	DATE DE RENOUVEL	DENOMINATION DE LA FONCTION	JUSTIFICATION DE LA SPECIFICITE DE L'EMPLOI	REMUNERATION ACTUELLE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET RECIME INDEMNITAIRE) ET POSTE OCCUPE	REMUNERATION PROPOSEE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET RECIME INDEMNITAIRE)	DATE DE FIN DE CONTRAT
01/01/2002	01/01/08	1 MEDECIN EVALUATEUR DES BESOINS DE COMPENSATION DU HANDICAP + 1 MEDECIN INSTRUCTEUR DES DEMANDES D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	-BESOINS SPECIFIQUES DU SERVICE LIES AUX MISSIONS DU POSTE : EXPERTISE PERMETTANT L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES - EVALUATION DES BESOINS DE COMPENSATION DU HANDICAP : PROCEDER A L'EXAMEN DES CERTIFICATS MEDICAUX JOINTS AUX DEMANDES DE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP, APPORTER UNE EXPERTISE A LA PROPOSITION DE PLAN DE COMPENSATION, APPRECIER L'URGENCE MEDICALE JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION A TITRE PROVISOIRE ET ASSURER LA LIAISON AVEC LE MEDECIN REFERENT DU DEMANDEUR.	MEDECIN TERRITORIAL 1 ^{ERE} CLASSE (TEMPS NON COMPLET 10%) 4 515,48€	MEDECIN TERRITORIAL 1 ^{ERE} CLASSE (TEMPS NON COMPLET 10%) 4 515,48€	CDI
27/8/2002	01/01/08	MEDECIN APA	BESOINS SPECIFIQUES DU SERVICE LIES AUX MISSIONS DU POSTE : EXPERTISE PERMETTANT L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	MEDECIN TERRITORIAL 1 ^{ERE} CLASSE (TEMPS NON COMPLET 10%) 4 515,48	MEDECIN TERRITORIAL 1 ^{ERE} CLASSE (TEMPS NON COMPLET 10%) 4 515,48€	01/01/2009

ANNEXE III

DATE DE RECRUT.	DATE DE RENOUEVEL.	DENOMINATION DE LA FONCTION	JUSTIFICATION DE LA SPECIFICITE DE L'EMPLOI	REMUNERATION ACTUELLE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET REGIME INDEMNITAIRE) ET POSTE OCCUPE	REMUNERATION PROPOSEE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET REGIME INDEMNITAIRE)	DATE DE FIN DE CONTRAT
01/10/05	01/07/08	INGENIEUR SIG	<p>COMPETENCES SPECIFIQUES DES MISSIONS LIEES AU POSTE, NOTAMMENT CAPACITE D'ETRE L'INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES GROUPES DE TRAVAIL ET D'EXPERTS DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEURE ET D'INTEDRER L'OUTIL SIG</p> <p>CAPACITE D'ETUDIER LES DEMANDES EMANANT DE CES GROUPES DE TRAVAIL, DE DEFINIR LES SPECIFICITES TECHNIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DE SES DEMANDES</p> <p>CAPACITE A ARTICULER LA DEMARCHE SIG TRANSFRONTALIER AVEC DIFFERENTS SIG INTERNES DES PARTENAIRES ET DE DEFINIR UNE STRATEGIE D'ECHANGE ET DE PARTENARIAT POUR LE SIG TRANSFRONTALIER</p>	INGENIEUR 10EME ECHELON 34 044,84€	INGENIEUR 10EME ECHELON 34 044,84€	30/06/09
01/02/02	01/02/08	CHEF DE PROJET INFORMATIQUE	<p>COMPETENCES SPECIFIQUES LIEES AUX MISSIONS DU POSTE, NOTAMMENT EN MATIERE DE MODERNISATION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'OUTIL INFORMATIQUE DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE, A L'APPROCHE DES BESOINS DES UTILISATEURS, A LA DEFINITION DES REPONSES APPROPRIEES, A LA MISE AU POINT DES SOLUTIONS RETENUES ET AU SUIVI DE LEURS EVOLUTIONS.</p>	INGENIEUR 7EME ECHELON 28 659,21€	INGENIEUR 8EME ECHELON 30 637,61€	CDI

ANNEXE III

DATE DE RECRUT.	DATE DE RENOUEL.	DENOMINATION DE LA FONCTION	JUSTIFICATION DE LA SPECIFICITE DE L'EMPLOI	REMUNERATION ACTUELLE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET REGIME INDEMNITAIRE) ET POSTE OCCUPE	REMUNERATION PROPOSEE BRUTE (EN EUROS)ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET REGIME INDEMNITAIRE)	DATE DE FIN DE CONTRAT
01/05/05	01 /05 /08	CHARGE DE MISSION RMA	<p>- CONTRIBUER A L'ELABORATION DU PROJET DEPARTEMENTAL RMA, A SA MISE EN CEUVRE ET A SON EVALUATION : PROSPECTION ET PRISE DE CONTACT AVEC LES EMPLOYEURS OU GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POTENTIELS, INFORMATION DES INSTRUCTEURS RMI ET DES ORGANISMES CHARGES DU SUIVI DES BENEFICIAIRES DU RMI ET DES ORGANISMES CHARGES DU SUIVI DES BENEFICIAIRES DU RMI, ELABORATION DE CAHIERS DES CHARGES, LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES, DEFINITION DES MODALITES DE SUIVI DES CONTRATS CI-RMA, CREATION D'OUTILS ET DE PROCEDURES ;</p> <p>- COORDONNER LE DISPOSITIF RMA, ASSURER SON SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET L'EVALUER ;</p> <p>- SUIVRE DES DOSSIERS SPECIFIQUES AU TITRE DES MISSIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE</p>	ATTACHE TERRITORIAL 1 ^{ER} ECHELON 19 207,32€	ATTACHE TERRITORIAL 4 ^{EME} ECHELON 22 449,25€	30/04/11

ANNEXE III (concerne CDI)

DATE DE RECRUT.	DATE CDI	DENOMINATION DE LA FONCTION	JUSTIFICATION DE LA SPECIFICITE DE L'EMPLOI	REMUNERATION ACTUELLE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET REGIME INDEMNITAIRE) ET POSTE OCCURE	REMUNERATION PROPOSEE BRUTE (EN EUROS) ANNUELLE (HORS PRIME ANNUELLE ET REGIME INDEMNITAIRE)	DATE DE FIN DE CONTRAT
1/12/2001	27/07/2005	CHARGE DE MISSION PROSPECTIVE TERRITORIALE	COMPETENCES SPECIFIQUES DES MISSIONS LIEES AU POSTE, NOTAMMENT EN MATIERE DE SUIVI DE POLITIQUE COHERENTE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CONNAISSANCES POINTUES REQUISES EN MATIERE DE GEOGRAPHIE, ECOLOGIE APPLIQUEES A L'ENVIRONNEMENT ET D'ECONOMIE	50 375 € ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	52 867 € ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	CDI
1/07/2002	27/07/2005	DIRECTEUR DE L'ARCHITECTURE	COMPETENCES SPECIFIQUES DES MISSIONS LIEES AU POSTE ET SOLIDE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EXIGEE NOTAMMENT EN MATIERE DE GENIE CIVIL , ELEMENTS COMPLETES PAR LA PARFAITE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	43 066 € INGENIEUR PRINCIPAL	43 066 € INGENIEUR EN CHEF CLASSE NORMALE	CDI